

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 26 Septembre 2023  
19 heures 00



Le Mardi 26 Septembre 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Pascal CAUCHOIS donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sandrine BEAUTRAIS donne pouvoir à Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**ABSENTS** : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération n° 003005 du mardi 23 mai 2023 a été approuvée la répartition et le versement des subventions aux associations et que l'aide accordé à l'association LE SOU DES ECOLES LAIQUES représente la somme de 35 000,00 €.

Ce montant est supérieur au seuil de 23 000 € fixé par le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 rendant obligatoire la conclusion d'une convention. La précédente convention d'objectif conclue avec l'association LE SOU DES ECOLES LAIQUES a été approuvée par délibération n° 002394 du mardi 19 février 2019.

La convention étant arrivée à échéance, il est proposé au conseil municipal de la renouveler conformément aux dispositions énoncées dans la circulaire du Premier Ministre n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs.

GF/EB

N° 003049

Vie associative -  
Convention  
d'objectifs 2023-2025  
entre la Ville d'Apt et  
le Sou des Ecoles  
Laiques

Affiché le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

**Approuve** la convention telle qu'elle est présentée en pièce jointe.

**Dit** que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du budget principal de la commune.

**Autorise** Madame le Maire ou son représentant légal à signer lesdites conventions et toute pièce s'y rapportant.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Yannick BONNET**



**LE MAIRE  
M<sup>me</sup> Véronique ARNAUD-DELOY**

